



## FORMATION NON DIPLÔMANTE GÉNÉTIQUE DU PAYSAGE / *LANDSCAPE GENETICS*

### DOMAINE

Sciences de la vie et de la terre

### FINALITÉ

Recherche/professionnelle

### CONTACTS PÉDAGOGIQUES

**Responsable :** Stéphanie Manel  
[stephanie.manel@ephe.sorbonne.fr](mailto:stephanie.manel@ephe.sorbonne.fr)

### OBJECTIFS DE L'UE

Formation initiale en génétique du paysage. La génétique du paysage est une discipline qui intègre des concepts et des outils pour tester l'effet du paysage et de ses changements sur la dispersion, les flux de gènes et la capacité adaptative des organismes. Ces approches sont utilisées à la fois dans des laboratoires de recherche, mais également au sein des bureaux d'études et autres organismes impliqués dans les actions de conservation (mise en place de la trame verte et bleue...).

### NIVEAU

Connaissances en écologie et en génétique des populations

### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : 7 UNIVERSITÉS

1. **École Pratique des Hautes Études**  
(S. Manel)
2. **University Zurich**  
(K. Csillery)
3. **University of Toronto**  
(H. Wagner, MJ Fortin)
4. **University of Montana**  
(E. Landguth)
5. **University of Wyoming**  
(M. Murphy)
6. **University of Idaho**  
(L. Waits)
7. **University of Western Ontario**  
(N. Keyghobadi)

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

#### Dates :

du 17 janvier au 9 mai 2018  
(le mercredi de 17h à 19h)

#### Volume horaire total (modulable)

35 h (vidéoconférences seules)

68 h (vidéoconférences + applications pratiques)

103 h (vidéoconférences + applications pratiques + projet)



LIEU	LANGUE	COÛT
Suivi en ligne par visio conférence	Anglais	300 € Gratuit pour les étudiants et les post-doctorants

## CALENDRIER DE LA FORMATION

Du 17 janvier au 9 mai 2017 (2h par semaine)

<b>Week 1</b>	<i>Introductions and overview of landscape genetics.</i>
---------------	--

### THEORETICAL BACKGROUND SECTION

<b>Week 2</b>	<i>Basics of landscape ecology (S. Cushman)</i>
<b>Week 3</b>	<i>Basics of population genetics (L. Waits)</i>
<b>Week 4</b>	<i>Basics of adaptation and quantitative genetics (K. Csillery)</i>
<b>Week 5</b>	<i>Basics of metapopulation dynamics (N. Keyghobadi)</i>
<b>Week 6</b>	<i>Basics of study design (MJ Fortin)</i>
<b>Week 7</b>	<i>Basics of spatial data analysis (H. Wagner)</i>
<i>Students read one background paper (generally book chapter) and watch tutorials</i>	

### ADVANCED TOPICS SECTION

<b>Week 8</b>	<i>Simulation modeling (N. Balkenhol)</i>
<b>Week 9</b>	<i>Assignment and clustering methods (S. Schoville)</i>
<b>Week 10</b>	<i>Resistance modelling surface (J. Bowman)</i>
<b>Week 11</b>	<i>Adaptive landscape genetics (S. Manel)</i>
<b>Week 12</b>	<i>Model selection (C. Goldberg)</i>
<b>Week 13</b>	<i>Graph theory and network models (M. Murphy)</i>
<i>Students read one background paper and empirical paper</i>	

### EMPIRICAL APPLICATIONS SECTION

<b>Week 14</b>	<i>Plant Studies in LG (M. DiLeo)</i>
<b>Week 15</b>	<i>Aquatic systems – Seascape/Riverscape (K. Selkoe)</i>
<b>Week 16</b>	<i>Group project presentation</i>
<b>Week 17</b>	<i>Bringing it all together</i>

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À renvoyer impérativement 2 semaines avant le début de la formation à  
[formation.continue@ephe.sorbonne.fr](mailto:formation.continue@ephe.sorbonne.fr)

- Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, vous devez faire compléter et signer ce formulaire et l'envoyer, **accompagné d'un bon de commande**, à [formation.continue@ephe.sorbonne.fr](mailto:formation.continue@ephe.sorbonne.fr)
- Si vous financez vous-même votre formation, vous devez compléter l'encadré « Renseignements personnels », signer en bas de la page et envoyer ce formulaire, **accompagné d'une copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent**, à [formation.continue@ephe.sorbonne.fr](mailto:formation.continue@ephe.sorbonne.fr)

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (obligatoire)

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_  
Adresse personnelle : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Adresse électronique : .....  
Formation choisie : .....  
Date de la formation : .....  
Responsable pédagogique : .....  
Coût de la formation : .....

## Renseignements concernant l'employeur

Raison sociale : .....  
N° SIRET : .....  
Qualité (Entreprise, association, établissement public..) : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Nom du responsable formation : .....  
Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

## Renseignements concernant l'organisme qui finance la formation à qui sera adressée la facture (si différents)

Raison sociale : .....  
N° SIRET : .....  
Adresse de facturation : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Nom du correspondant : .....  
Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

## Engagements de l'employeur et du salarié

Je soussigné.e ..... agissant en qualité de .....  
m'engage à financer l'inscription de de M. ou Mme .....  
à la formation .....  
pour un montant global de ..... € et vous adresse un bon de commande.  
Le salarié participe-t-il au financement de sa formation ?  
 oui  non Si oui, pour quel montant ? ..... €  
Vu et pris connaissance à ....., le .....

## Signature du stagiaire / de l'apprenant (obligatoire)

## Signature et cachet de l'entreprise

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1 - Inscription

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par l'EPHE :

- d'un formulaire financeur, dûment complété et signé, et d'un bon de commande ;
- du règlement des frais de formation à l'inscription ;
- pour les formations diplômantes, du dossier d'inscription par le service de la Scolarité et après avis favorable de la Commission d'admission.

## 2 - Tarifs

Pour les activités de formation continue, l'EPHE étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 261-4 du Code Général des Impôts, tous les tarifs du service de la Formation Continue sont indiqués en euros nets à payer.

## 3 - Modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EPHE ;
- ou par virement direct, en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise, au compte Trésor de l'EPHE : RGFIN PARIS SIEGE : 10071.75000.00001005203.88.

## 4 - Administration

L'EPHE adresse à l'établissement financeur :

- une convention de formation simplifiée (n° d'agrément : 1175P017675) ;
- une ou plusieurs factures (règle du *pro rata temporis*) ;
- une attestation de présence.

## 5 - Organisme financeur

**1.1** Lorsque la formation est prise en charge en totalité par un organisme tiers (OPCA...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
- de faire la demande de prise en charge avant la formation ;
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

**1.2** En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant.

## 6 - Contentieux

### 1.1 Conditions d'annulation du fait de l'EPHE

L'EPHE se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, de modifier, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas elle informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, l'EPHE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### 1.2 Conditions d'annulation du fait du stagiaire

Si le stagiaire souhaite annuler son inscription, il doit le faire par courrier postal ou par fax au moins 15 jours avant la date de début de l'action de formation. Aucune indemnité ne sera demandée. Si l'annulation intervient entre le 14e jour et le jour précédant la date de début de l'action de formation, 15% du montant des frais de participation vous seront facturés à titre d'indemnité forfaitaire, sauf cas de force majeure dûment justifié. Si l'annulation intervient le jour du début ou après la date de début de l'action de formation, le montant total du stage est dû à titre d'indemnité forfaitaire, sauf cas de force majeure dûment justifié. Tout remplacement par un autre participant est accepté sans aucune condition de délai.

### 1.3 Conditions d'interruption du fait du stagiaire

Toute formation commencée par un stagiaire est due dans sa totalité à titre d'indemnité forfaitaire, sauf cas de force majeure dûment justifié. Dans le cas d'une prise en charge par un organisme financeur, une facture est adressée à l'employeur. « Les sommes versées au titre du renoncement, dédit, dédommagement ne se voient pas appliquer les dispositions de l'article L. 991-6 car elles ne sont pas dues en contrepartie de la réalisation des prestations de formation. Elles sont spécifiées sur la facture et ne doivent pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation. » (Circ. DGEFP n°2006-10 du 16 mars 2006).

## 7 - Informatique et libertés

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.